

Executive summary

Revenue Statistics in Africa provides internationally comparable data on tax and non-tax revenues for 16 African countries: Cabo Verde, Cameroon, Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, Ghana, Kenya, Mauritius, Morocco, Niger, Rwanda, Senegal, South Africa, Swaziland, Togo, Tunisia and Uganda. It also includes a special chapter on domestic resource mobilisation and external financial flows in Africa.

In this publication, “taxes” are defined as compulsory, unrequited payments to general government. Taxes are “unrequited” in the sense that benefits provided by government to taxpayers are not normally in proportion to their payments. Compulsory social security contributions paid to general government are classified as taxes. Non-tax revenue are all other revenues received by general government, including foreign aid, property revenue (including rents and royalties), sales of goods and services, and fines and penalties. More information on the classifications is set out in the Interpretative Guide in Annexes A and B.

Tax revenues

The average tax-to-GDP ratio in the 16 African countries (the “Africa (16) average”) was 19.1% in 2015. Tax-to-GDP ratios, which are defined as total tax revenue, including social security contributions, as a percentage of gross domestic product (GDP), ranged from 10.8% in the Democratic Republic of the Congo to 30.3% in Tunisia. Thirteen countries had a lower tax-to-GDP ratio than the Latin American and the Caribbean (LAC) average of 22.8% in 2015, with the exceptions being Morocco, South Africa and Tunisia. The average in OECD countries in 2015 was 34.3%.

Africa’s GDP growth remained robust in 2015 despite significant drops in global commodity prices and the weakening of global demand due to the slow recovery of developed countries from the financial crisis. Between 2014 and 2015, the Africa (16) average tax-to-GDP ratio also increased by 0.4 percentage points, slightly less than the LAC average (0.6 percentage points) and more than the OECD average (less than 0.1 percentage points). All countries but Kenya, Tunisia and Morocco had increases in their tax-to-GDP ratio over this period. Cabo Verde recorded the highest increase between 2014 and 2015 of 1.8 percentage points followed by Uganda and South Africa (both 1.1 percentage points). The increases in Cabo Verde were driven by tax reforms and tax administration modernisation. In South Africa, the rise was driven by increases in personal income tax revenue following a tax reform. In Uganda the increases were across the main tax categories.

Since 2000, the Africa (16) average tax-to-GDP ratio has increased by 5.0 percentage points, a similar increase to the LAC average (4.9 percentage points). In contrast, the OECD average grew much more slowly (0.3 percentage points). All African countries in the publication had higher tax-to-GDP ratios in 2015 than in 2000. The predominant drivers of the growth in tax-to-GDP ratios on average were increases in revenues from VAT and taxes on incomes

and profits (2.2 and 2.3 percentage points respectively), whereas changes in social security contributions, property tax revenues, and other consumption taxes were much smaller.

The principal share of total tax revenue in the Africa (16) average was revenue from taxes on goods and services (57.2%) and particularly VAT (31.5% of total tax revenue). The share of revenue from taxes on income and profits amounted to 32.4%. Excluding social security contributions, the tax structure of the Africa (16) average resembled that of the LAC average (both as a percentage of GDP and of total tax revenue). However, the LAC average for social security contributions was more than twice as high as the Africa (16) average as a percentage of GDP.

Tax structures vary widely across countries. Kenya, South Africa and Swaziland obtained about half of their tax revenues from taxes on income and profits whereas this category ranged from 18.6% in Togo to 37.6% in Rwanda. Tunisia and Morocco displayed a different breakdown of revenues between the categories of taxes compared to the other 14 African countries, with the highest share of social security contributions (17.0% and 29.5% respectively). The share of social security contributions remains small in the other African countries ranging from less than 1.5% in Cabo Verde, Ghana, Kenya and South Africa to 11.2% in Côte d'Ivoire.

Non-tax revenues

As a percentage of GDP, total non-tax revenues were lower than tax revenues in all 16 African countries. Total non-tax revenues ranged from 0.6% of GDP in South Africa to 15.1% of GDP in Swaziland, where non-tax revenue is mostly payments from the revenue-sharing pool under the Southern African Customs Union, and is nearly as high as tax revenues at 15.3% of GDP. Of the 14 countries for which non-tax data is available over the past ten years, eight have shown a decreasing trend in non-tax revenue to GDP ratios, and only six have shown an increasing trend.

Non-tax revenue as a percentage of GDP varied significantly more than tax revenues over time. At times, the annual variation of non-tax revenues exceeded 1% of GDP from one year to the next. The greater variation was mainly explained by the volatility of grants and property income revenues (principally rents and royalties), with the latter directly affected by swings in commodity prices.

Grants comprised 7.2% of Niger's GDP and 6.3% of Rwanda's GDP. Property income revenues made up 2.8% of Cameroon's GDP, mainly from rents and royalties.

Special feature on domestic resource mobilisation

Domestic resource mobilisation is a key priority for African countries recognised under the African Union's Agenda 2063, the Regional Economic Communities' strategic priorities, as well as the universal Sustainable Development Goals (SDGs). In particular, countries committed to "improve domestic capacity for tax and other revenue collection" (SDG target 17.1).

Strengthening domestic resource mobilisation can have development benefits beyond the collection of revenues. Stronger fiscal institutions can improve state resilience and governance and an efficient tax administration also may have a positive effect on firm productivity. A higher capacity to collect taxes may also help reduce dependence on foreign aid.

While African countries have made significant efforts to strengthen domestic revenue mobilisation through tax policy and better tax administration, they continue to face challenges. These include a large informal sector estimated at 38% of sub-Saharan African GDP and a narrow tax base in resource rich countries that makes them more vulnerable to unstable resource revenues.

Résumé

Les *Statistiques des recettes publiques en Afrique* présentent des données comparables à l'échelle internationale relatives aux recettes fiscales et non fiscales de seize pays africains : Afrique du Sud, Cabo Verde, Cameroun, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Maroc, Maurice, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Togo et Tunisie. La publication comprend également un chapitre spécial sur la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers externes en Afrique.

Dans cette publication, les « impôts » sont définis comme des versements, obligatoires et sans contrepartie, aux administrations publiques. Les impôts sont dits « sans contrepartie » au sens où les prestations fournies aux contribuables par les administrations publiques ne sont en règle générale pas proportionnelles aux montants acquittés. Les cotisations de sécurité sociale obligatoires versées aux administrations publiques sont considérées comme des impôts. Les recettes non fiscales sont toutes les autres recettes perçues par les administrations publiques, comprenant l'aide extérieure, les revenus de la propriété (y compris loyers et redevances), ventes de biens et de services, et amendes et confiscations. Des informations plus détaillées sur les classifications sont présentées dans le Guide d'interprétation en Annexes A et B.

Recettes fiscales

Le ratio moyen impôts-PIB dans les seize pays africains (la « Moyenne Afrique (16) ») était de 19.1 % en 2015. Les ratios impôts-PIB, définis comme le total des recettes fiscales, y compris les cotisations de sécurité sociale, exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), vont de 10.8 % en République démocratique du Congo à 30.3 % en Tunisie. Dans treize pays à l'exception de l'Afrique du Sud, du Maroc et de la Tunisie, le ratio impôts-PIB était inférieur à la moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'élevait à 22.8 % en 2015. La moyenne dans les pays de l'OCDE en 2015 était de 34.3 %.

La croissance du PIB africain est restée solide en 2015, malgré des baisses importantes des prix des matières premières au niveau mondial et un fléchissement de la demande mondiale dû à la lente reprise des pays développés après la crise financière. Entre 2014 et 2015, le ratio moyen impôts-PIB des pays d'Afrique (16) a également augmenté de 0.4 point de pourcentage, une hausse légèrement inférieure à la moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (0.6 point de pourcentage), mais supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE (moins de 0.1 point de pourcentage). Tous les pays à l'exception du Kenya, de la Tunisie et du Maroc ont connu des hausses de leur ratio impôts-PIB sur la période. Le Cabo Verde a enregistré la hausse la plus importante entre 2014 et 2015, de 1.8 point de pourcentage, suivi de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda (tous deux augmentant de 1.1 point de pourcentage). L'augmentation au Cabo Verde s'explique par des réformes fiscales et une modernisation de l'administration fiscale. En Afrique du Sud, cette augmentation s'explique par la hausse

des recettes provenant de l'impôt sur le revenu, suite à une réforme fiscale. En Ouganda, les hausses ont été observées dans les principales catégories d'impôts.

Depuis 2000, le ratio moyen impôts-PIB des pays d'Afrique (16) a augmenté de 5.0 points de pourcentage, une hausse similaire à la moyenne des pays d'Amérique latine et Caraïbes (4.9 points de pourcentage). En revanche, la moyenne des pays de l'OCDE a augmenté beaucoup plus timidement (0.3 point de pourcentage). Tous les pays africains de la publication avaient des ratios impôt-PIB plus importants en 2015 qu'en 2000. Les moteurs principaux de la croissance du ratio moyen impôts-PIB ont été les hausses des recettes provenant de la TVA et des impôts sur le revenu et les bénéfices (à hauteur de 2.2 et 2.3 points de pourcentage respectivement). Les variations observées au niveau des cotisations de sécurité sociale, des recettes des impôts sur le patrimoine et des autres impôts sur la consommation ont été bien plus modestes.

La part principale du total des recettes fiscales dans la moyenne des pays d'Afrique (16) était attribuable aux recettes provenant des taxes sur les biens et les services (57.2 %) et particulièrement à la TVA (31.5 % des recettes fiscales totales). La part des recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices s'élevait à 32.4 %. Hors cotisations de sécurité sociale, la structure fiscale de la moyenne des pays d'Afrique (16) ressemble à celle de la moyenne des pays d'Amérique latine et Caraïbes (à la fois en pourcentage du PIB et des recettes fiscales totales). Cependant, pour les cotisations de sécurité sociale, la moyenne des pays d'Amérique latine et Caraïbes était deux fois supérieure à celle de la moyenne des pays d'Afrique (16) en pourcentage du PIB.

Les structures fiscales varient de façon importante entre les pays. En Afrique du Sud, au Kenya et au Swaziland, environ la moitié des recettes fiscales provenaient des impôts sur le revenu et les bénéfices, alors que cette catégorie allait de 18.6 % au Togo à 37.6 % au Rwanda. En Tunisie et au Maroc, la répartition des recettes entre les catégories d'impôts est différente de celle des 14 autres pays africains avec la part des cotisations de sécurité sociale la plus élevée (respectivement de 17.0 % et 29.5 %). La part des cotisations de sécurité sociale reste faible dans les autres pays d'Afrique, allant de moins de 1.5 % au Cabo Verde, Ghana, Kenya et Afrique du Sud à 11.2 % en Côte d'Ivoire.

Recettes non fiscales

En pourcentage du PIB, le total des recettes non fiscales est inférieur au total des recettes fiscales dans les seize pays d'Afrique. Le total des recettes non fiscales, qui va de 0.6 % du PIB en Afrique du Sud à 15.1 % du PIB au Swaziland (les recettes non fiscales étant essentiellement constituées de versements en provenance du fonds de partage des recettes institué en vertu de l'Union douanière d'Afrique australe), est presque aussi élevé que celui des recettes fiscales, qui ressort à 15.3 % du PIB. Sur les 14 pays pour lesquels les données relatives aux recettes non fiscales sont disponibles pour les dix dernières années, huit ont montré une tendance à la baisse des ratios recettes non fiscales-PIB, et seulement six ont montré une tendance croissante.

Les recettes non fiscales exprimées en pourcentage du PIB varient de façon plus importante que les recettes fiscales au fil du temps. Par moments, la variation annuelle des recettes non fiscales a pu dépasser 1 % du PIB d'une année à l'autre. La variation la plus importante s'explique principalement par la volatilité des dons et des recettes tirées des impôts sur la propriété (principalement les loyers et redevances), le dernier élément étant directement affecté par les variations des prix des matières premières.

Les dons ont représenté 7.2 % du PIB du Niger et 6.3 % du PIB du Rwanda. Les recettes tirées des impôts sur la propriété ont représenté 2.8 % du PIB du Cameroun, provenant principalement des loyers et redevances.

Étude spéciale sur la mobilisation des ressources intérieures

La mobilisation des ressources intérieures est une priorité cruciale pour les pays africains, reconnue à ce titre dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dans les priorités stratégiques des communautés économiques régionales ainsi que dans les Objectifs de développement durable (ODD). En particulier, les pays se sont engagés « à améliorer les capacités nationales de collecte d'impôts et d'autres recettes » (ODD17.1).

Renforcer la mobilisation des ressources intérieures a des avantages au-delà de la perception des recettes. Des institutions budgétaires plus solides peuvent améliorer la résilience de l'État et la gouvernance, et une administration de l'impôt efficace peut avoir des retombées positives en termes de productivité des entreprises. Une meilleure capacité à collecter l'impôt peut également réduire la dépendance à l'aide étrangère.

Les pays africains ont déployé des efforts considérables pour renforcer la mobilisation de leurs recettes intérieures en s'appuyant sur des politiques fiscales et sur une amélioration de l'administration de l'impôt, mais des difficultés subsistent. Parmi celles-ci, on peut citer l'importance du secteur informel, qui représenterait selon les estimations 38 % du PIB de l'Afrique sub-saharienne, et l'étroitesse de la base d'imposition dans les pays riches en ressources qui les rend plus vulnérables à l'instabilité des recettes tirées de ces ressources.

Chapter 1

**Tax and non-tax revenue
trends, 1990-2015**

Chapitre 1

**Tendances des recettes fiscales
et non fiscales, 1990-2015**



From:
Revenue Statistics in Africa 2017

Access the complete publication at:
<https://doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr>

Please cite this chapter as:

OECD/African Tax Administration Forum/African Union Commission (2017), “Executive summary”, in *Revenue Statistics in Africa 2017*, OECD Publishing, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264280854-2-en-fr>

This work is published under the responsibility of the Secretary-General of the OECD. The opinions expressed and arguments employed herein do not necessarily reflect the official views of OECD member countries.

This document and any map included herein are without prejudice to the status of or sovereignty over any territory, to the delimitation of international frontiers and boundaries and to the name of any territory, city or area.

You can copy, download or print OECD content for your own use, and you can include excerpts from OECD publications, databases and multimedia products in your own documents, presentations, blogs, websites and teaching materials, provided that suitable acknowledgment of OECD as source and copyright owner is given. All requests for public or commercial use and translation rights should be submitted to rights@oecd.org. Requests for permission to photocopy portions of this material for public or commercial use shall be addressed directly to the Copyright Clearance Center (CCC) at info@copyright.com or the Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) at contact@cfcopies.com.